

PROJET DE CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2021-2027

Auvergne-Rhône-Alpes

Fiche annexe n°06 - Multimodalités

1. Modalités de déclinaison du volet

En Auvergne-Rhône-Alpes, le seul transport routier (marchandises et voyageurs) est responsable de 60 % des émissions d'oxyde d'azote, de près de 15 % des émissions de particules et de 35 % des émissions de gaz à effet de serre.

Le territoire est donc particulièrement touché par ces polluants le long des axes routiers majeurs, dans les espaces de montagne (particulièrement dans les vallées alpines, et notamment en vallée de l'Arve) et à proximité des grandes métropoles.

Afin de réduire l'impact sur la qualité de l'air, d'améliorer le rabattement vers les grands lieux d'intermodalités en prenant en compte notamment les modes actifs et favoriser la complémentarité entre les diverses mobilités, l'Etat et la Région soutiendront :

- Le verdissement du parc d'autocars régional mobilisé pour assurer les transports interurbains et scolaires ;
- Les travaux et équipements permettant l'amélioration des déplacements à vélo : aménagement de véloroutes et voies vertes sous maîtrise d'ouvrage Région, itinéraires cyclables vers des sites d'intérêt régional (lycées, équipements publics, espaces touristiques, ...), aménagement des rames TER, station de vélos en libre-service, parking à vélos.
- La vidéosurveillance dans les autocars gérés par la Région ;
- Les transports collectifs en sites propres permettant notamment de réaliser des transports interurbains issus de la loi Notre (BHNS Lyon Trévoux, CFEL) pour faire les liens entre les territoires ;
- L'aménagement et les équipements permettant l'intermodalité au sein des Pôles d'Echange Multimodaux routiers et ferroviaires ;
- Les systèmes de transport alternatif comme le transport par câble/ascenseurs (hors stations de montagne), les navettes lacustres, et les systèmes de transport innovant notamment les véhicules et navettes autonomes.

De surcroît, il convient d'accompagner le lancement de nouveaux services de mobilité :

- Construction d'un véritable outil intégré de service aux voyageurs à l'échelle du territoire Auvergne-Rhône-Alpes (Maas Oûra) proposant la mise à disposition d'outils / services communs, mutualisables pour les AOM tels que le « m-ticket », l'information voyageurs temps réel, la boutique en ligne Oûra, l'accès à la plateforme de covoiturage régional MOV'ICI... ;
- Centrale d'information et de réservation régionale ;

- Réduction de l'autosolisme : coordination, développement et mise en œuvre de services de transport à la demande, enrichissement des services de covoiturage MOV'ICI et des services d'autopartage ;
- Encouragement à l'innovation dans les mobilités du quotidien notamment pour le transport scolaire.

L'Etat et la Région continuent de développer les outils d'aide à la décision et d'instruction des projets opérationnels d'infrastructures, d'équipements et de services de mobilité.

L'appui financier de l'Etat pourra provenir de dispositifs nationaux (appels à projet, aides à l'achat de véhicules...).

Par ailleurs, la volonté de désenclavement et de développement économique des territoires porté par la Région amène le CPER à se pencher sur les questions liées au financement des infrastructures aéroportuaires et au soutien des lignes aériennes d'aménagement des territoires. Les aéroports contribuent fortement à l'attractivité et à la rétention résidentielle de ces territoires (Aurillac, le Puy, Clermont Ferrand, Grenoble, ...)

Enfin, il convient de valoriser le corridor fleuve-fer Rhône-Saône et l'ouverture maritime de la région. L'Etat, y compris à travers ses opérateurs, et la Région souhaitent poursuivre leurs efforts afin de moderniser les infrastructures portuaires, fluviales et multimodales, à accompagner la transition environnementale et numérique du secteur et à améliorer l'attractivité économique des modes massifiés ainsi que l'ancrage territorial des ports.

La présente fiche vise, d'une part, à réduire l'impact des mobilités sur la qualité de l'air et, d'autre part, à permettre la mise en œuvre des nouvelles compétences de la Région issues des lois Notre et LOM.

Les outils de services aux voyageurs s'inscrivent dans la suite des actions d'ores et déjà engagées par la Communauté Oûra (41 AOM – 55 réseaux de transport partenaires), sous pilotage de la Région.